



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au Théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/122 portant attribution des fonds de concours 2023/04

Membres présents (58 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DUCHESNE Antoine (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : WAXIN Vincent, FORRIERES Daniel, PLATEAU Marc

Membres absents (4) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (4) : BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/122 portant attribution des fonds de concours 2023/04

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) souhaitant renforcer le soutien à l'investissement de ses communes membres a mis en place un fonds de concours.

Modalités de versement :

- 50 % lors de l'engagement des travaux, sur présentation de l'ordre de service
- Le solde lors de l'achèvement des travaux, sur présentation par la commune d'un récapitulatif des dépenses exposées certifié par le comptable public
- La commune s'engage à solliciter le solde du fonds de concours pour le 31 décembre de l'année n+1 de la présente délibération, à défaut les crédits seront annulés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,

Vu la délibération n °202217 du Conseil Communautaire approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours, volet 1 classique : 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027 volet 2 développement durable : 20 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 10 000 € sur 2022-2024 et 10 000 € sur 2025-2027,

Vu la délibération n°2023/09 du conseil communautaire modifiant le montant du fonds de concours développement durable à 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que les projets susmentionnés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours,

Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci-dessous indiqué,

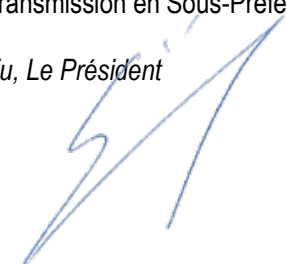


Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

– D'attribuer un fonds de concours aux communes listées ci-après :

COMMUNES	FDC	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
Rejet de Beaulieu	volet 1	réfection du mur au coin des mamans	5 501,00	0,00	5 501,00	2 750,50
Carnieres	volet 1	Mise en place de Chicanes	23 234,80	11 617,40	11 617,40	5 808,70
Saint hilaire	volet 1	Transformation ancien presbytere en centre de loisir et périscolaire	405 920,00	281 312,40	124 607,60	20 000,00
						28 559,20

COMMUNES	FDC	OBJET	COUT PROJET	SUBVENTION	AUTO FINANCEMENT	MTT FOND DE CONCOURS
Saint hilaire	volet 2	Transformation ancien presbytere en centre de loisir et périscolaire	405 920,00	281 312,40	124 607,60	20 000,00
Walincourt	volet 2	CHangement de Menuiserie	138 148,70	69 074,00	69 074,70	20 000,00
Saint Aubert	volet 2	Changement chauffage salle des fêtes	25 251,61	0,00	25 251,61	12 625,80
BOUSSIÈRE EN CIS	volet 2	rénovation toiture salle des fêtes	12 864,42	0,00	12 864,42	6 432,21
						59 058,01

- D'autoriser le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;
- De préciser que les crédits sont ouverts sur le budget 2023 à hauteur de 300 000 € sur le volet 1 et 200 000 € sur le volet 2 ;
- De préciser que la consommation de l'enveloppe s'élève dorénavant à 243 785 € sur volet 1 et 146 140 € sur volet 2.

<p>Acte rendu exécutoire par Publication le 06/10/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 06/10/2023 Vu, Le Président</p> 	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional</p>  <p>Serge SIMEON</p> 
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_122
Objet :	Délibération 2023/122 portant attribution des fonds de concours 2023/04
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200030633-20231004-2023_122-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231004-2023_122-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
Document principal (Délibération) Nom original : 122.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231004-2023_122-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	349.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2023 à 10h11min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2023 à 10h11min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2023 à 10h11min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2023 à 10h16min36s	Reçu par le MI le 2023-10-06